



## FEUILLET D'INFORMATION

### La gamme de services à offrir aux personnes suicidaires repérées par les sentinelles

En plus de se préoccuper de l'**accessibilité des services**, il faut porter une attention particulière à leur **continuité** et mettre en place un filet de sécurité autant pour les personnes suicidaires que pour les sentinelles à qui l'on demande de jouer un rôle particulier en prévention du suicide.

La gamme essentielle de service en prévention du suicide inclut la réponse téléphonique 24h/7j, l'intervention de crise « face à face », l'hébergement provisoire ainsi que le suivi de crise. La participation des services de première ligne est essentielle pour offrir aux personnes suicidaires la gamme de service dont elles ont besoin :

- **Les services téléphoniques d'intervention de crise suicidaire (24h/7j)** comprennent l'accueil, l'évaluation du potentiel suicidaire, l'intervention sur la situation actuelle, l'orientation et la référence. Cette intervention vise à empêcher le passage à l'acte et assurer la sécurité de la personne dans l'immédiat, à désamorcer la crise et favoriser l'émergence de moyens d'adaptation adéquats afin de permettre à la personne de retrouver son état d'équilibre. Cet objectif peut être atteint par le biais d'un ou plusieurs contacts téléphoniques ou en combinaison avec d'autres types de service.
- **L'intervention de crise « face à face »**, peut être réalisée dans le milieu de vie de la personne ou à tout autre endroit jugé opportun, lorsque le contact téléphonique ne permet pas de désamorcer la crise. Cette intervention permet la poursuite de l'intervention ou à identifier les besoins de référence vers d'autres ressources spécifiques, dont les services d'hébergement ou d'urgence.
- **L'hébergement de crise**, requis lorsque l'intervention de crise ou l'intervention « face à face » ne permet pas de désamorcer la crise, ou pour une personne dont la situation ou l'état nécessite un retrait provisoire de son milieu de vie.
- **Le suivi de crise**, d'une durée approximative de deux mois (6 à 10 rencontres) a comme but de résoudre la crise et comme objectifs, de soutenir la personne dans sa compréhension de la crise et de la situation, de l'accompagner dans la résolution de problème, de favoriser le développement de moyens d'adaptation adéquats et de s'assurer de la continuité des services aux besoins.

La gamme de service doit être accessible et les mécanismes de référence identifiés avant de déployer les réseaux de sentinelles.

La sentinelle doit pouvoir compter sur l'appui des ressources pour jouer son rôle de relais et de soutien auprès de la personne suicidaire. Il faut se préoccuper à la fois de la sécurité des personnes suicidaires, le confort et la sécurité des sentinelles!